



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Bilan Flavescence Dorée

Année 2022

Important : Les résultats d'analyse des ceps marqués durant les prospections 2022 ont été communiqués aux vigneron concernés dans le courant du mois de novembre, soit par e-mail, soit par courrier. Les pieds positifs à la Flavescence Dorée et au Bois Noir doivent être arrachés avant le 31 mars 2023.

Le GDON du Libournais pilote les protocoles de lutte contre la Flavescence Dorée (FD) sur son territoire, constitué de 27 communes et correspondant à environ 14 650 ha de vignes en production. Les différentes actions menées sont axées sur la recherche et l'élimination de la maladie (prospection et arrachage des ceps contaminés) et sur la maîtrise de l'insecte vecteur, la Cicadelle de la Flavescence Dorée (CFD). Ce document de synthèse présente le protocole et les résultats obtenus en 2022.



Bilan des Prospections 2022

Secteurs prospectés en 2022

Le protocole du GDON du Libournais prévoit une prospection de l'intégralité du vignoble a minima tous les 4 ans.

La prospection 2022 a couvert une surface de 5 317 ha. Elle a concerné :

- L'intégralité des communes de Belvès de Castillon, Gardegan et Tourtirac, Tayac et Vignonet.
- Une part importante de Libourne (appellation Saint Emilion et zones de traitement obligatoire), Lussac (moitié est), Saint Emilion (moitié Nord) et Saint Sulpice de Faleyrens (appellation Bordeaux).
- Des zones plus limitées sur les communes des Artigues de Lussac, Francs, Montagne, Néac, Puisseguin, Saint Christophe des Bardes, Saint Cibard, Saint Genès de Castillon, Saint Pey d'Armens, Saint Philippe d'Aiguille et des Salles de Castillon.
- Toutes les parcelles contaminées par la FD depuis moins de 5 ans.

Evolution des contaminations de FD

Le tableau 1 présente l'état des contaminations FD sur le GDON et en Gironde.

Tableau 1 : évolution des contaminations FD sur le GDON du Libournais

	GDON DU LIBOURNAIS				DEPT 33
	2019	2020	2021	2022	2022
Surfaces prospectées (ha)	5719	5774	5850	5317	23742
Surface en obligation d'arrachage (ha)	0	0	0	0	5,1
Nombre de pieds contaminés FD (hors parcelles arrachées)	707	984	653	353	29028
Ratio pieds contaminés / 100 ha prospectés	12,4	17	11,2	6,8	122

La baisse de contamination amorcée en 2021 se confirme en 2022 avec une diminution globale du nombre de ceps contaminés (-46%) et une présence de FD par hectare prospecté divisée par 3 en 2 ans. La plupart des foyers historiques montrent une baisse de la contamination. Seul un des foyers récents (découvert en 2021) de Saint Sulpice de Faleyrens a vu le nombre de ceps FD augmenter. Ces bons résultats sont à nuancer car les conditions climatiques chaudes et sèches de l'année ont été défavorables à l'expression de la maladie. La baisse des symptômes est établie dans tous le département, y compris dans des situations où elle n'était pas attendue. La part de l'effet climatique dans les résultats obtenus reste à qualifier sur le moyen terme. Le niveau de contamination sur le territoire du GDON du Libournais peut être résumé à trois cas distincts :

- **Absence ou présence faible de la FD :**

Les communes de Tayac et Vignonet ont été prospectées dans leur intégralité et sont indemnes de Flavescence Dorée. Des prospections partielles réalisées sur les communes de Montagne, Néac, Pomerol, Saint Genès de Castillon, Saint Pey d'Armens et des Salles de Castillon démontrent également une absence de la FD sur ces communes. Des ceps isolés sans dissémination spatiale importante ont été découverts sur les communes de Lalande de Pomerol, Saint Christophe des Bardes, Saint Cibard, Saint Etienne de Lisse, Saint Magne de Castillon et Saint Philippe d'Aiguille.

- **Présence de ceps FD isolés dispersés sur le vignoble :**

Une dispersion de petits foyers de FD est observée sur les communes des Artigues de Lussac, Libourne, Lussac, Puisseguin.

- **Foyers actifs de grande importance :**

La situation du foyer de Libourne (Condat) reste préoccupante, malgré une baisse significative du nombre de ceps contaminés découverts cette année (de 170 en 2021 à 85 en 2022), ramenant la contamination au niveau de l'année 2020. La présence importante de Bois Noir sur ce territoire peut légèrement amplifier les chiffres (le Bois Noir et la FD se mélangeant sur certaines parcelles) mais elle ne suffit pas à expliquer le maintien d'une présence significative de FD dans un secteur où les populations de l'insecte vecteur sont maîtrisées depuis plusieurs années.

Le foyer de Saint Sulpice de Faleyrens, identifié en 2021, montre une évolution importante avec une multiplication par 3 du nombre de ceps contaminés. De nouvelles parcelles sont également concernées, marquant une expansion de la FD sur le sud de la commune, en limite de la rivière Dordogne.

Sur les grands foyers identifiés depuis 2019, l'évolution est plutôt positive. Le foyer de Francs garde une dynamique de réduction importante avec une diminution de 77 % du nombre de ceps contaminés (de 212 à 48) et celui de Saint Emilion se maintient à un niveau de contamination faible (6 ceps) pour la 2^{ème} année consécutive. A noter la découverte sur Saint Emilion d'un second foyer indépendant du 1^{er}, concernant 7 ceps en 2022. Seul le foyer de Belvès de Castillon propose des chiffres stagnant entre 2021 (76 ceps) et 2022 (91 ceps). Ces ceps sont majoritairement situés dans 3 parcelles de Cabernet Sauvignon, très sensibles, expliquant le maintien d'une contamination importante.

Ces résultats démontrent la maîtrise de la thématique Flavescence Dorée à l'échelle globale du territoire, mais souligne des difficultés de gestion sur certains foyers en particulier. Il est donc nécessaire de rester vigilant, tant dans la surveillance du vignoble que dans l'application des consignes de Traitement Obligatoire. La gestion des abords de parcelles est également primordiale, la présence de repousses ensauvagées de Porte-Greffes (PG), qui peuvent participer à la dissémination de la maladie, est en cause dans de nombreux secteurs.

Pour plus de détail, le tableau 4 (en dernière page) présente une courte synthèse de la situation sanitaire sur chaque commune prospectée en 2022.

Résultats des analyses de laboratoire

Chaque cep symptomatique détecté lors des prospections est marqué, géolocalisé et fait l'objet d'un prélèvement de feuilles pour confirmation par analyse. Un seul échantillon est effectué par parcelle viticole, dans la limite de 5 ceps. Les tests sont réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyse de Gironde (LDA 33, accrédité COFRAC). Le tableau 2 présente les résultats des campagnes 2020 à 2022.

Année	Pieds contaminés Bois Noir (nb/%)	Flavescence Dorée (nb/%)	Pieds sans jaunisse détectée (nb/%)	TOTAL
2022	497	353	128	978
	51%	36%	13%	100%
2021	549	650	87	1286
	43%	51%	7%	100%
2020	1154	984	98	2236
	52%	44%	4%	100%

Tableau 2 : Bilan des analyses de laboratoire entre 2020 et 2022 sur le GDON du Libournais

La diminution du nombre de cep FD parmi nos échantillons fait mécaniquement augmenter la prévalence du Bois Noir, qui représente plus d'un cep marqué sur 2 en 2022. Cependant, la maladie reste à un faible niveau d'expression, équivalent à celui de 2021 (9,3 ceps / 100 ha prospectés). Plus d'un diagnostic sur 10 est infirmé par l'analyse de laboratoire cette année, témoignant de la difficulté d'observation des symptômes de jaunisses sous le climat chaud et sec de 2022.

En 2022, **50 propriétés** sont concernées par une demande d'arrachage pour détection de contamination Flavescence Dorée (FD) sur leur parcellaire (au moins 1 pied) et **95 exploitants** ont reçu

une demande d'arrachage pour des ceps contaminés par le Bois Noir (BN) sur leur parcellaire (au moins un pied). Enfin, 88 châteaux ont au moins un cep marqué par les prospecteurs qui s'est avéré négatif après analyse au laboratoire. Un courrier d'information leur a également été envoyé.



Contrôle de l'insecte vecteur sur le GDON du Libournais

Rappel de la stratégie de lutte mise en œuvre

L'apparition des premiers pieds contaminés par la Flavescence Dorée dans une parcelle peut trouver plusieurs origines :

- Introduction de matériel contaminé à la plantation / complantation
- Transfert de la maladie par la cicadelle de la FD depuis une autre parcelle contaminée
- Transfert de la maladie par la cicadelle de la FD depuis des *Vitis* ensauvagés (repousses de PG, parcelle non cultivée)
- Transfert de la maladie par un autre insecte vecteur depuis le compartiment sauvage bordant les parcelles

La régularité de la présence de la maladie dans le département de la Gironde rend actuellement impossible l'assainissement total du vignoble car certains mécanismes de recontamination ne sont pas maîtrisables. Il n'est donc pas possible de garantir l'absence totale de contamination FD sur une parcelle de vigne dans la durée.

En plus de la prospection, la gestion des populations de Cicadelles de la Flavescence Dorée (CFD) constitue l'autre axe majeur dans la lutte contre la FD. Lors de l'apparition d'un nouveau foyer, plus les populations sont importantes, plus celui-ci risque de s'étendre de manière épidémique. Les Arrêtés Préfectoraux (AP) encadrant la lutte contre la FD imposent donc des traitements obligatoires (TO) contre ce vecteur à l'échelle communale. Le GDON propose, sur la base de son programme d'épidémiologie-surveillance, un protocole dérogatoire à cet Arrêté, permettant de limiter la taille des zones traitées et l'emploi d'insecticides.

Réduction d'utilisation des insecticides

Ce protocole se base sur la réalisation de zones de traitement correspondant à des cercles de 500 m autour des parcelles foyer, permettant de réduire les traitements à l'échelle spatiale et sur le suivi des populations du vecteur au sein de ces zones pour limiter le nombre d'applications d'insecticides. En 2022, 46 zones ont été définies, représentant une surface de 4 259 ha, avec un protocole de Traitement Obligatoire correspondant à une application larvicide (2 pour les utilisateurs de pyrèthre naturel) puis une application d'un adulticide dépendante des populations de vecteurs piégées pendant l'été. La réalisation d'un traitement estival a été demandée sur 20 zones cette année, portant la surface réellement traitée à 6 300 ha (surface exprimée en hectares développés, prenant en compte le nombre de traitements par parcelle).

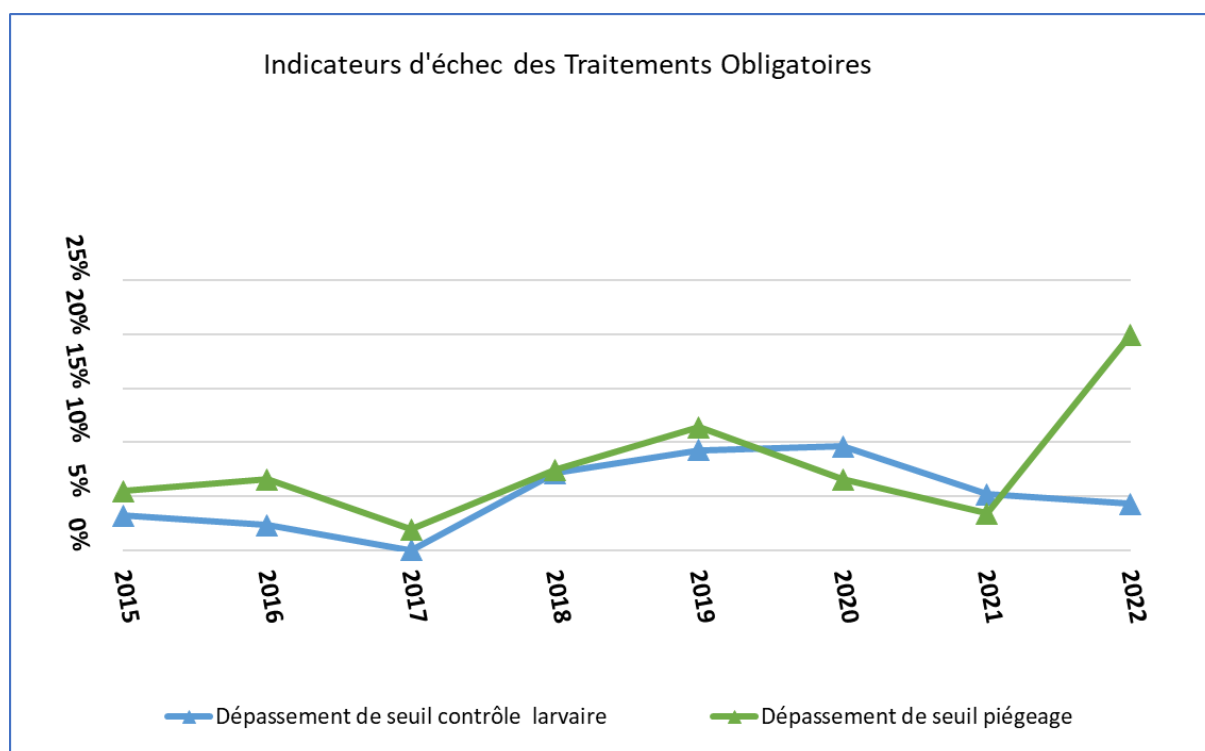
Les économies d'insecticides, calculées sur la base du scénario de traitement réalisé comparé au scénario de traitement initialement prévu par l'Arrêté Préfectoral (AP), sont présentées dans le tableau 3 page suivante. Les surfaces sont exprimées en hectares développés.

GDON du Libournais	
Surface prévue en TO selon l'AP	36 395 ha
Surface réellement traitée	6 300 ha
Economie réalisée	30 095 ha 83%

Tableau 3 : Réduction des utilisations d'insecticides contre la CFD en 2022 sur le GDON du Libournais.

Respect des consignes de Traitement Obligatoire

Le GDON du Libournais réalise des observations parcelaires visant à qualifier le respect et l'efficacité des consignes de lutte dans les différentes zones concernées. En 2022, 70 parcelles ont ainsi fait l'objet d'un suivi des populations larvaires (pour 2 dépassements de seuil, soit 3%) et 471 pièges ont été placés en zone de Traitement Obligatoire, avec des dépassements constatés pour 94 d'entre eux, **soit 20% des cas** (voir graphique 1 ci-dessous).



Graphique 1 : Niveau d'échecs des TO entre 2015 et 2022

Ce nombre exceptionnellement élevé de dépassements de seuil, qui n'avait pas été anticipé par les comptages larvaires, s'explique en partie par les conditions climatiques particulières de l'été 2022 :

- D'une part, le suivi pluriannuel des populations larvaires de CFD montre une évolution rapide des différents stades larvaires sous le climat de mai / juin nécessitant peut-être une adaptabilité des dates de TO afin de cibler plus précisément les stades de sensibilité larvaire
- D'autre part, l'attractivité des pièges jaunes utilisés pour le suivi est favorablement influencée par une augmentation des températures moyennes journalières et par une hygrométrie faible. Les

conditions climatiques de juillet 2022 ont donc été parfaitement adaptée à une meilleure efficacité des captures.

Il est pour l'instant difficile de départir l'effet climatique de la baisse de rigueur collective dans l'application des consignes de TO en 2022. Une mauvaise maîtrise répétée des populations de CFD dans les secteurs contaminés conduira à court terme à une augmentation des contaminations de FD dans les zones concernées.

Les réductions importantes de Traitements Obligatoires et le faible niveau de contamination FD sur notre territoire sont le résultat du respect des consignes de lutte par la grande majorité des exploitants. Le maintien de cette efficacité nécessite de poursuivre à appliquer rigoureusement les consignes de lutte.



Conclusion

Le travail de surveillance établi par le GDON depuis 2007, en étroite collaboration avec les vignerons et les différents professionnels du secteur, permet aux vignobles du Libournais d'être plus faiblement impactés par la FD que le reste de la Gironde.

Les bons résultats observés cette année ne doivent pas remettre en cause l'implication de chacun des partenaires. La Flavescence Dorée est toujours active sur le territoire, à travers la présence de foyers importants et une dispersion de la maladie sur certaines communes.

Le maintien des bonnes pratiques est nécessaire **sur le long terme pour préserver un état des lieux favorable** : arrachage systématique des pieds contaminés, plantation de matériel végétal indemne (intérêt du Traitement à l'Eau Chaude), respect des consignes de traitement, formation à la reconnaissance des symptômes, déclaration des pieds suspects, soutien aux prospections, lutte contre les vignes non cultivées et les repousses sauvages de porte-greffes.

L'équipe du GDON du Libournais

Communes	Surface prospectée / totale (ha)	Ceps contaminés FD	Nb parcelles où ceps contaminés <= 3	Nb parcelles où ceps contaminés > 3	Localisation / Lieux-dits
Les Artigues de Lussac	33 / 386	5	4	0	Parcelles isolées éparées sur la commune
Belvès de Castillon	346 / 346	51	6	2	Foyer important centré sur le Bourg
Francs	36 / 258	48	8	3	Foyer important sur « Godart » et « Le Tuquet »
Gardegan et Tourtirac	400 / 400	40	2	2	Parcelles limitrophes au foyer de Belvès de Castillon
Lalande de Pomerol	1 / 656	3	2	0	Parcelles isolées « A la Grave »
Libourne	423 / 629	85	15	10	Contaminations sur Condat et pieds isolés en secteur urbain
Lussac	1129 / 1574	29	15	1	Parcelles isolées éparées sur la commune
Montagne	336 / 1973	0	0	0	-
Néac	106 / 591	0	0	0	Pas d'expression des parcelles foyer 2021
Pomerol	17 / 523	0	0	0	-
Puisseguin	99 / 1141	8	2	1	Parcelles isolées éparées sur la commune
Saint Cibard	41 / 209	2	1	0	Parcelle isolée, sur « La Guilley »
Saint Christophe des Bardes	115 / 597	1	1	0	Cep isolé sur « Le Bois du Moine »
Saint Emilion	1061 / 2213	13	2	2	Foyer découvert en 2022 à « Merissac » et foyer des « Grandes Versannes »
Saint Etienne de Lisse	1 / 604	1	1	0	Parcelle isolée au « Tertre de la Mouleyre »
Saint Genès de Castillon	72 / 327	0	0	0	Pas de réexpression sur le foyer découvert en 2021 (parcelle principale arrachée)
Saint Magne de Castillon	5 / 737	3	3	0	Parcelles isolées secteur Port de Civrac
Saint Pey d'Armens	73 / 381	0	0	0	Pas d'expression de la parcelle foyer 2021
Saint Philippe d'Aiguille	86 / 339	1	1	0	Parcelle isolée à « Tenement de Galot »
Saint Sulpice de Faleyrens	330 / 1180	63	9	3	Nouveaux foyers découverts en 2022 sur « Terre de Grand », « Court d'Argent » et foyer du « Port de Branne » en augmentation
Les Salles de Castillon	74 / 357	0	0	0	Pas d'expression des parcelles foyer 2021
Tayac	205 / 205	0	0	0	-
Vignonet	328 / 328	0	0	0	-
Total	5317 ha	353	72	24	

Tableau 4 : Description détaillée des résultats FD 2022

En 2022, aucune prospection n'a été menée sur les communes de Castillon la Bataille, Sainte Colombe, Saint Hippolyte et Saint Laurent des Combes.